

URBANISME ET VOIRIE / P.12

## Pose de la 1<sup>ère</sup> pierre des logements Allée des Peupliers

C'EST L'ACTU/ P.4

Les mouillages tolérés pour cet été

ZOOM SUR/ P.14

Les finances publiques 2024



## SOMMAIRE

- P.4 C'est l'actu !**
- P.6 Ça bouge !**
- P.9 En bref**
- P.10 Environnement**
- P.12 Urbanisme et voirie**
- P.14 Le budget 2024**
- P.16 Du nouveau**



**+ d'infos sur**

***lesportesenre.fr***

et sur les réseaux sociaux



Mairie des Portes-en-Ré  
19 Rue de la Grenouillère,  
17 880 Les Portes-en-Ré  
Tél. 05 46 29 50 56  
[contact@lesportesenre.fr](mailto:contact@lesportesenre.fr)

*Inscrivez-vous pour recevoir  
infos et magazine*

[contact@lesportesenre.fr](mailto:contact@lesportesenre.fr)

## ÉTAT CIVIL

DE JUILLET 2023 À MARS 2024

### NAISSANCE

**13 novembre** : Brune,  
Elif ÇANDIR LEMAN

**21 janvier** : Zéphyr PICHOT  
LIGOUZAT

### MARIAGES

**15 juillet** : Antoine  
VIRLOGEUX / Arielle  
BEAUDOIN

**15 juillet** : Fabien JOLY /  
Marie LE DUC

**17 juillet** : Bruno BARANGER  
/ Nadine BRIN

**30 août** : Grégoire VEYRES /  
Philippine LEPICARD

**31 août** : Marc GUICHARD /  
Diane SOMER

**31 août** : Hugo JUCHAULT  
des JAMONIERES /  
Roxane AMELINE

**8 septembre** : Alexandre  
KOSTECKI / Florence  
TEIRLINCK

**15 septembre** : Thibault  
TISSINIER / Blanche-Marie  
DELAHAYE

**14 octobre** : Jonathan  
PENAUD / Stéphanie  
DELÂGE

**27 octobre** : Benoît  
DELATTRE / Geneviève  
SIMON

**28 octobre** : Sébastien  
TERRADE / Evélé DORMO

**30 mars** : Raphaël  
LUCCHESI DAMART /  
Géraldine PRINÇAY

### DÉCÈS

**9 juillet** : Marie-Madeleine  
AUDRY veuve BEUZET

**18 juillet** : Jacques PENAUD

**30 juillet** : Hélène BRUNEL  
veuve FRÉZOULS

**16 août** : Madeleine ALLIGNÉ  
veuve MEUNIER

**17 août** : Pierre-Olivier  
GOINEAU

**23 août** : Yves LE ROUX

**31 août** : Michel DOMALAIN

**26 septembre** : Bruno  
BARANGER

**5 octobre** : Michèle  
EGRETEAU épouse  
ALLAMARGOT

**14 novembre** : Suzanne  
BACHELARD veuve  
GUILLAUMOND

*Directeur de la publication :*  
Alain Pochon

*Rédactrice en Chef :*  
Isabelle Campion

*Crédits photographiques :*  
Yann Werdefroy, Boukla Activ'Images,  
Kevin Guyomard, T24, les Portes en Fête,  
Elisabeth Regreny, Cuarteto Cubano, Yann  
Quetelard, Jean-Frédéric Pezé, Isabelle  
Campion, Yvan Penaud, Artiscènes, Patrick  
Bouraine, Claire Martiak

*Remerciements à l'ensemble des élus ainsi  
qu'à Claire Martiak, Directrice Générale des  
Services.*

*Maquette et mise en page : RC2C*

*Impression : Mace Imprimerie  
4 rue Léopold Nivet - 79100 Thouars  
05 49 66 22 35*

*Dépôt légal : 1<sup>er</sup> semestre 2024*

*Date de parution : avril 2024*

*Tirage : 1 000 exemplaires  
N° ISSN 1269-5688*

*Votre magazine est imprimé sur  
du papier certifié 100 % PEFC,  
avec des encres végétales*



**Alain POCHON,**  
Maire des Portes-en-Ré

## 3 questions à Alain Pochon

### Où en est-on de l'avancement du programme de logements sociaux ?

Comme vous le savez, c'est un sujet qui me tient très à cœur. **Je poursuis une politique de logements volontariste** afin d'accueillir de nouvelles familles et de voir progresser les effectifs de notre école à la rentrée 2026.

**La pose de la 1<sup>ère</sup> pierre du programme Allée des Peupliers** a enfin eu lieu courant mars et je m'en réjouis.

Concernant le programme de **logements en primo accession** rue du Haut des Treilles, j'ai rencontré plusieurs bailleurs sociaux ces derniers mois et je proposerai différents projets en commissions de travail et à mon conseil très prochainement.

Pour la maison que nous avons achetée en fin d'année 2023 et qui se situe sur la départementale à l'angle de la rue du Haut des Treilles et de la Filatte, elle est destinée à du locatif. En attendant les décisions concernant la maîtrise d'œuvre, elle servira à loger les saisonniers de la mairie cet été.

### La tempête Karlotta de février dernier a occasionné de très gros dégâts sur nos plages et en particulier à la Redoute et à la Patache. Qu'est-il prévu en termes de travaux ?

La protection de nos côtes est un sujet majeur. Dès le lendemain de la tempête, j'ai demandé à la CDC (Communauté de Communes) et à la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) d'intervenir en urgence sachant que nous avons **un retrait de côtes de l'ordre de 3 à 5m.**

Une visite de ces sites prioritaires a eu lieu le 27 février dernier avec les services de l'État et la CDC pour évaluer les dégâts. Les acteurs présents ont convenu **d'intervenir en urgence avant les grandes marées de mars** pour sécuriser cette portion du littoral grâce à un brouettage.

À moyen terme, plusieurs scénarii vont être proposés à l'état par les services de la CDC pour protéger plus durablement ce secteur très fragilisé.

**« La protection de nos côtes est un sujet majeur. »**



### Le conseil municipal a voté le budget 2024. Quels sont les points forts de ce budget ?

**Le maître mot de cette année**, c'est celui des travaux. Mairie, Salle des Marais de la Prée, voirie, logements comme je viens de vous en parler, tous ces thèmes vont nous accompagner tout au long de l'année 2024.

Et pour 2025, je peux d'ores et déjà vous dire que nous avons en projet la création d'une cantine scolaire.

Et enfin dernier sujet sensible à ce jour, **c'est celui des mouillages. Rendez-vous en page 4 pour en savoir plus.**

Très bonne lecture à tous.

MOUILLAGE

## La Zmel : une solution temporaire pour cet été

**A**près moultes supputations, interrogations et rumeurs, le dossier d'implantation d'une Zone de Mouillages et d'Équipements Légers semble bien parti.

Le dernier courrier reçu de la DDTM\* nous demandait de compléter le dossier, notamment pour démontrer l'absence d'impact de la Zmel sur le milieu naturel et pour préciser certains aspects domaniaux et paysagers.



Le maire Alain Pochon a donc demandé une réunion en urgence avec le Préfet, le Secrétaire Général de la Préfecture, la DDTM, les élus des Portes et le bureau d'études pour avoir un cadrage supplémentaire.

Lors de cette réunion, **la DDTM a confirmé son accord** sur le principe de l'implantation de la Zmel sous réserve de quelques compléments et modifications du dossier.

**Le Préfet, de son côté, a fait part de son soutien** et de sa volonté de faire avancer le dossier au plus vite. Sous réserve du dépôt d'un dossier complet dans les prochaines semaines, **une AOT (autorisation d'occupation temporaire) pourrait être accordée pour la saison 2025**. Lors de l'instruction, le dossier devra également faire l'objet d'une enquête publique, et sera soumis à l'avis du ministre en charge des sites pour valider l'aspect paysager (le projet est en site classé).

À la demande du maire d'obtenir une autorisation de mouillages pour cet été, **le Préfet tolérera exceptionnellement la présence de mouillages sur les corps-morts**

**existants. Le Trésor public facturera une indemnité d'occupation sans titre** pour ces occupations du domaine public maritime.

**Les propriétaires des bateaux désireux d'être en règle doivent se rendre sur le site internet de la municipalité pour télécharger une inscription de pré-commercialisation des futurs mouillages.**

Les plaisanciers qui ne se seront pas inscrits pour obtenir une place dans la future ZMEL seront passibles de contraventions de grande voirie. **Ces contraventions délivrées par la gendarmerie maritime, par passage, et dont le montant peut atteindre 1 500€,** pourront être assorties d'astreintes décidées par le tribunal administratif.

Une avancée très positive de ce dossier sur lequel **la mairie se mobilise depuis plus de 3 ans**. Avec une volonté affichée de déposer des dossiers solides et bien ficelés pour bénéficier de mouillages organisés, respectueux de l'environnement et de la sécurité des usagers.

\*DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

RÉSEAUX

### Problèmes de canalisations ? La mairie est mobilisée



*Ruelle Jean Dron, un curage a été réalisé en mars suite aux inondations récurrentes.*

**L**es eaux pluviales et les eaux usées ont chacune leurs canalisations propres.

La gestion des eaux usées a été confiée à EAU 17 depuis plusieurs années, contrairement aux eaux pluviales qui sont une compétence communale.

À cet effet, **une convention de prestation a été signée avec la SAUR** sachant que la mairie n'a pas les savoir-faire humain et technique pour s'en charger.

La convention avec la SAUR a été signée fin 2023 pour 4 ans, et comprend notamment l'entretien des **12 km de canalisations d'eaux pluviales de la commune ainsi que nos fameux écouers**.

Or notre réseau est très sale et le contrat précédent prévoyait un entretien de seulement 800 m linéaires par an ! Largement insuffisant...

La nouvelle convention prévoit donc **un curage de 3 km de canalisations par an**. Au bout des 4 années, l'entretien et le curage de nos 12 km devraient être terminés avec pour objectif d'avoir réglé tous les problèmes.

À savoir que du sable, des feuilles, des branches ou autre s'accumulent dans un réseau pas ou mal entretenu. Conclusion : au bout d'un moment, ça déborde !

**Au Grand Marchais**, le problème est plus complexe car des infiltrations d'eau de mer se sont immiscées dans les eaux pluviales.

De nombreuses investigations ont été réalisées par la CDC et la mairie (contrôle du parement et de l'étanchéité, pose d'obturateurs, passage de caméras, etc.) sans résultat ! La mairie a donc mandaté une société spécialisée, Véolia, pour trouver une solution après avoir écarté bon nombre d'hypothèses. Les services techniques de la municipalité sont mobilisés en partenariat avec la SAUR et les entreprises diligentes.

**Malheureusement la météo de fin d'année 2023 et des trois premiers mois de l'année n'a pas permis d'avancer sereinement et efficacement.**

## LOCATION

### La CDC engage une procédure de régulation des meublés

**A**fin de répondre à la difficulté de se loger sur l'Île de Ré, la Communauté de Communes a institué **un dispositif d'autorisation de changement d'usage des locations meublées de courte durée**. Avec la mise en place du règlement intercommunal, défini à l'article L.324-1-1 du Code du Tourisme, les propriétaires de locations saisonnières, qu'ils soient ou pas déjà enregistrés en meublés de tourisme, devront :

**1 Faire une demande de changement d'usage en mairie**

Un local d'habitation doit faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable de changement d'usage avant de pouvoir être loué en tant que meublé touristique. Ne sont pas concernées les résidences principales louées moins de 120 jours/an.

**2 Demander un numéro d'enregistrement**

(après obtention de l'autorisation de changement d'usage). Ce numéro devra obligatoirement figurer dans toute annonce concernant la location du bien.



Ces démarches sont obligatoires pour les activités de locations saisonnières à compter du printemps 2025, quelle que soit la durée de location, dès la première nuitée. Les autorisations de changement d'usage seront attribuées dans la limite d'un quota fixé pour la Commune et **avec un maximum de deux autorisations accordées par personne physique ou morale**.

Ces mesures seront mises en place dès la fin d'année 2024 et début 2025. Les modalités pratiques vous seront précisées ultérieurement par la CDC.

## SIGNALISATION

### Bien numéroter votre habitation

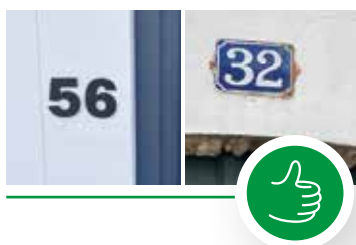
**P**ourquoi ? Parce que ça sert au facteur, aux opérateurs de télécommunication mais aussi aux services de secours. C'est important de pouvoir facilement repérer votre adresse.

**Quelques petits conseils :**

- Taille du numéro visible depuis la route dans les deux sens de marche
- Emplacement intuitif du numéro (proche de l'entrée)
- Contraste suffisant avec le fond (ex : blanc/bleu, noir/beige...)
- Numéro inamovible (pas de pancartes ou galets)

- Entretenir le numéro régulièrement
- Faire attention à la végétation susceptible de recouvrir le numéro
- Pas de fantaisies : chiffres romains, illusion d'optique, opération mathématique type pour le numéro 25, mettre 28 moins 3 (ça s'est déjà vu...)
- Afficher un numéro visible (provisoire ou non) lors de travaux
- Pas d'attribution autonome de numéros, vous devrez vous adresser à la mairie pour demander un certificat de numérotage

**À noter que l'ensemble des nouvelles plaques de rues seront posées d'ici l'été.**



## SPORT

### Nouveaux horaires de l'Aquagym du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin

**T**ous les lundis, mardis et jeudis de 19h15 à 20h. Le vendredi matin de 9h à 9h45  
**Tarifs :** 40 € l'abonnement pour 1 mois

**Inscription en mairie**



## SÉCURITÉ

### Alerte Citoyen

**I**nscrivez-vous pour recevoir en temps et heure par sms ou message vocal les alertes liées aux intempéries ou autre événement exceptionnel ou grave. Pas d'inquiétude, il y en a peu chaque année, vous ne serez pas noyé sous les messages !

**Inscription sur le site internet de la commune : [www.lesportesenre.fr/](http://www.lesportesenre.fr/) Vivre au quotidien/Sécurité**

## LOISIRS

### Des après-midi jeux intergénérationnels

**V**ous aimez jouer aux cartes ou aux jeux de société : rendez-vous un lundi sur deux de 14h30 à 17h00, à la Salle des Arts et Loisirs. Petits et grands s'affrontent dans des parties bien disputées ! Entrée libre toute l'année.



## LES RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLES PROPOSÉS PAR LA MUNICIPALITÉ



### LE FEU DE LA SAINT-JEAN

**Samedi 15 juin**

- 📍 **Pointe à Chabot en partenariat avec l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.**
- **À partir de 19h30**, dîner (nombreux food trucks présents) puis Feu de la Saint-Jean et spectacle autour du thème du feu.
- **22h30** : feu d'artifice
- **Dès 23h**, animation musicale avec le groupe Le Biscuit en 1<sup>re</sup> partie et DJ ensuite.



### LA FÊTE DE LA MUSIQUE

**Vendredi 21 juin**

- 📍 **Place de la Liberté**
- Restauration assurée par l'Association des Parents d'Élèves. Concert dès 21h avec le groupe **le Doigt dans l'Œil** suivi d'un DJ.



### LES FESTIVITÉS DU 14 JUILLET

**Samedi 13 juillet**

- 📍 **Place de la Liberté**
- **Soirée DJ**, à partir de 22h.

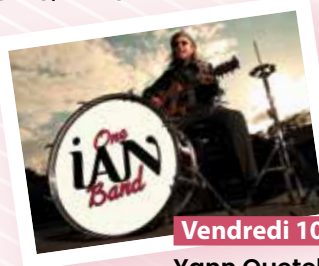
**Dimanche 14 juillet**

- 📍 **Parking du Corneau**
- **11h, Discours du maire** et vin d'honneur.
- 📍 **Place de la Liberté**
- **22h30, Départ retraite aux flambeaux**, Vente de lampions toute la journée par les Portes en Fête et lors de la brocante.
- 📍 **Marais communal**
- **23h, Feu d'artifice.**



### CONCERTS

📍 **Place de la Liberté**  
19h45/21h45

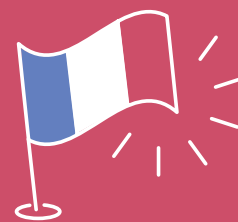


**Vendredi 10 mai**  
Yann Quetelard



**Mercredi 10 juillet**  
Cuarteto Cubano

Des concerts sont prévus tous les mercredis jusqu'à la fin juillet (programme à découvrir dans le bulletin été 2024).



### Cérémonie du 8 mai

Rendez-vous à 11h00 au Monument aux Morts suivi d'un vin d'honneur au Parking du Corneau.

## LES ANIMATIONS PROPOSÉES PAR LES ASSOCIATIONS

### LES PORTES EN FÊTE

**Jeudi 18 avril**

Vide Garage

**Jeudi 9, vendredi 10  
et samedi 11 mai**

Salon du Vin et de la Gastronomie

📍 Saint-Clément-des-Baleines,  
Salle du Godinand



**Dimanche 19 mai**

Journée du Livre Ancien  
et d'Occasion

📍 Saint-Clément-des-Baleines  
Salle du Godinand

**Du mercredi 12 au jeudi 20 juin**

Exposition des Photographes  
Amateurs

📍 Maison Phare de Trousse Chemise,  
route du Fier

**Dimanche 14 juillet**

Vente de Lampions pour la retraite  
aux flambeaux



📍 Place de la Liberté

**Dimanche 14 juillet**

Brocante

📍 Route de la Pointe à Chabot

**Jeudi 18 juillet**

Vide Garage

**Du vendredi 26 juillet  
au jeudi 8 août**

Salon des Peintres et Sculpteurs  
Amateurs

📍 Hangar à Sel

**Mardi 23 juillet**

Concert des Gaillards du Pertuis

📍 Chapelle de la Redoute



### Le Model Club des Portes

L'association propose **des activités de modélisme pour les jeunes**, tous les mercredis dans le local de l'ancienne boulangerie, Place du Vieux Fournil. L'association bénéficie d'un terrain au Roc pour y faire voler les maquettes d'avion si les conditions météo le permettent. On y trouve également un plan d'eau qui permet de faire naviguer les hydravions et les bateaux.

En 2023, plus de **180 heures d'école de pilotage** adulte et junior ont été dispensées. Une cinquantaine de membres actifs tant résidents permanents que secondaires fréquentent le Model Club.

Des ateliers sont prévus avec les Moussaillons du Pertuis à la rentrée scolaire de septembre 2024.

**i** Contact : Jean-Frédéric Pezé,  
secrétaire : 06 69 72 20 22

### L'ALSH (Accueil de Loisirs sans Hébergement)

Toujours aussi dynamique, Edwige Lescure, la directrice continue de proposer tout au long de l'année **un grand nombre d'activités** parmi lesquels : Initiation au Viet Vo Dao, Rencontre avec Ré Avenir, défilé de mode, élaboration de recettes de cuisine, etc.

Au programme, l'île d'Aix la deuxième semaine des vacances de Pâques, la première semaine étant dédiée au thème de l'art sous toutes ses formes et à la pratique du tennis.

Et nous saluons l'arrivée de **Marine Delage** qui vient seconder Edwige jusqu'en septembre. Sa mission : assister Edwige, préparer les animations et les mettre en place et s'occuper des enfants. L'ALSH rencontre de plus en plus de succès auprès des enfants du RPI en particulier le soir, les mercredis et pendant les vacances.

L'aide aux devoirs le soir est particulièrement appréciée des parents.

**i** Contact :  
06 25 86 02 67  
ou les

lesmoussaillons  
dupertuis@outlook.fr



Edwige et Marine

### L'APE

Prochaines animations à venir pour ce deuxième trimestre 2024 :

- la **vente de mugnets** le 1<sup>er</sup> mai Place de la Liberté ;
- la restauration proposée **le 21 juin** à l'occasion de la Fête de la Musique ;



- une sortie au **Zoo de la Palmyre** pour les enfants ;
- en projet : **la kermesse** de fin d'année scolaire pour les enfants du RPI Les Portes/Saint-Clément.

### La Bibliothèque

Jours d'ouverture hors saison d'été :  
Lundi, mercredi et samedi de 11h à 12h.

Tous les 1<sup>ers</sup> lundis du mois, les enfants de l'école des Portes y sont accueillis.

Au programme, lectures ou contes et histoires racontées par les bénévoles.

## ET POUR LES SPORTIFS...

### LE CLUB NAUTIQUE



Stages et cours particuliers pour les jeunes pendant toutes les vacances scolaires : catas, dériveurs, planches à voile.

La grande nouveauté : **des e-foils électriques**, à venir tester dès le printemps !

**i** [www.cnportes.org](http://www.cnportes.org) – 05 46 29 61 36

### LE TCBI

#### (Tennis club du Bout de l'île)

Stages de tennis enfants du 8 avril au 20 avril et pendant l'été.

Tournoi réservé aux membres du 1<sup>er</sup> juin au 16 juin.

N'oubliez pas de réserver 48h à l'avance vos cours de tennis et de padel qui sont pris d'assaut !

**i** **Renseignements au**  
05 46 29 60 38 ou 06 72 70 37 81

### GOLF DE TROUSSE CHEMISE

Des stages adultes et enfants auront lieu le matin du 8 au 19 avril, et pendant les vacances scolaires de l'été. Les compétitions vont reprendre de plus belle dès le week-end de Pâques.

**i** [www.golftroussechemise.com](http://www.golftroussechemise.com) –  
05 46 29 69 37

### VIET VO DAO



Le Club des Portes accueille les enfants à partir de 5 ans tous les mercredis à 17h15 à la Salle des Arts et Loisirs.

Des initiations avec les Moussaillons ont lieu régulièrement tout au long de l'année pour le plus grand plaisir des enfants.

#### Les compétitions prévues :

20 avril à Paris, Championnats de France Combat et le 9 Juin à Ceyrat, coupe de France Thanh Long.

**i** **Contact : Yvan Penaud 06 83 04 61 71**

### RUN IN RÉ



C'est une toute jeune association sportive créée par des passionnés de running avec pour point de départ un merveilleux terrain de jeu : l'île de Ré.

Objectif : fédérer les amoureux de la course à pied de tous niveaux autour de valeurs qui les animent : la convivialité, l'esprit d'équipe et le dépassement de soi.

**Les entraînements ont lieu les mardis et jeudis** au stade de St-Martin à 18h30, débutants bienvenus. À vos baskets !

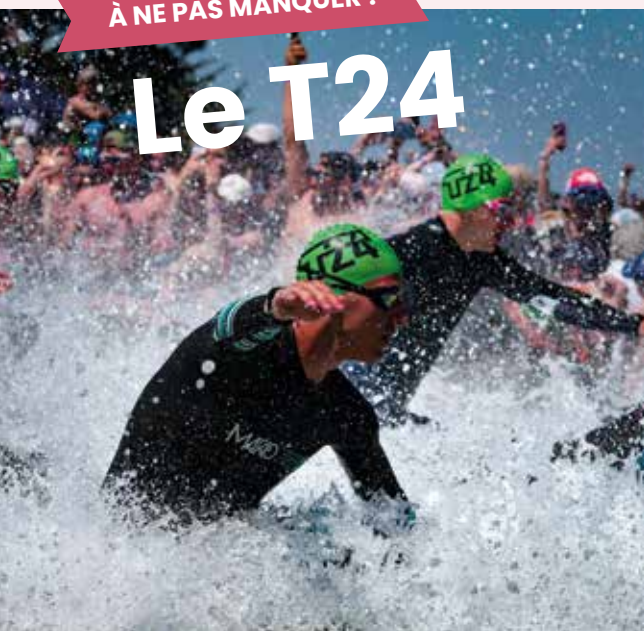
Les dimanches, à tour de rôle, des sorties sont organisées dans les différentes communes de l'île de Ré.

Abonnement : 40€ par an.

**i** **Contact : page Facebook Run in Ré**

À NE PAS MANQUER !

# Le T24



Les 8 et 9 juin

## 1800 athlètes attendus !

Il revient pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive. 24 heures d'émotions, de convivialité, de rencontres mais aussi beaucoup d'excitation, de persévérance, de fierté, de fatigue et quelquefois même de peur !

Le T24, c'est une course incroyable qui se déroule entre Les Portes et Saint-Clément. **Objectif : faire le plus long triathlon possible en 24h** (natation, vélo et course à pied), en individuel ou par équipes de 2,4 ou 6. Le départ de la course sera donné sur la plage de la Loge le samedi 8 juin à 15h.

Le T24 se veut aussi **une grande fête populaire**, principalement grâce à l'engouement et l'investissement des Portingalais et des associations locales comme « Les Portes en Fête ».

Tous les Portingalais et habitants de l'île de Ré sont invités à venir suivre la course et participer aux animations sur le village T24 qui leur est largement ouvert. Au programme : animations, soirée musicale gratuite le samedi soir, **course pour les enfants le dimanche matin, le T24 minutes...**

Et rejoignez « la T24 Family » en participant à cette belle aventure humaine en tant que **bénévole** (même de quelques heures). Pleins de belles surprises vous attendent !

**i** **N'hésitez pas à contacter François au 07 86 03 44 49 ou par mail : [benevoles@t24-xtremtriathlon.com](mailto:benevoles@t24-xtremtriathlon.com)**  
**Toutes les infos sur [www.T24-xtremtriathlon.com](http://www.T24-xtremtriathlon.com)**





**Expos à la Maison Phare de Trousse Chemise**

**Plusieurs expositions y sont prévues pendant la période estivale (juillet et août).**

Une première exposition consacrée à l'histoire du bateau de légende « le Joshua » de Bernard Moitessier. Deux autres : l'une sur le thème du littoral charentais et la seconde sur « l'eau, une ressource à partager ». Enfin l'exposition qui relate la construction, le fonctionnement et le devenir de la Maison Phare sera également présentée.



**573**

**C'est le nombre de résidents permanents identifiés aux Portes lors du dernier recensement de début d'année.**

**En laisse les toutous !** On adore les voir dans le village, mais ils doivent être **tenus en laisse toute l'année dans l'hypercentre du village**. Et sur les voies publiques, les parcs et jardins pendant les vacances scolaires. L'arrêté est à retrouver sur le site de la mairie : [www.lesportesenre./Vie Municipale/Police/arrêts municipaux](http://www.lesportesenre./Vie Municipale/Police/arrêts municipaux)



## RECRUTEMENT : UNE ÉQUIPE AU COMPLET !

**L'équipe municipale se renforce pendant la saison estivale :** deux saisonniers pour la police municipale du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre, 2 supplémentaires en juillet et août (**afin d'assurer une surveillance 18h sur 24**), deux pour l'équipe technique sans compter des animateurs en renfort pour les Moussaillons du Pertuis.

## Jours de marché

- **Hors vacances scolaires, du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin :** les mardis, jeudis, samedis et dimanches de 8h30 à 13h00
- **Pendant vacances scolaires de printemps, soit du samedi 6 avril au dimanche 5 mai :** tous les jours sauf le lundi
- **Week-end de l'Ascension :** du mardi au dimanche
- **Week-end de la Pentecôte :** samedi, dimanche, lundi et mardi
- **Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août,** tous les jours de 8h30 à 13h30

Le manège continuera bien sûr à tourner Place de la Liberté.



## Les sauveteurs reprennent du service

**Le poste de secours de la plage du Petit Bec sera opérationnel le 1<sup>er</sup> juillet.** Le contrat avec la SNSM a été signé pour 3 ans. Six sauveteurs se relayeront tous les jours jusqu'à la fin août pour assurer la sécurité des baigneurs et surfeurs. Toujours en attente d'un accord avec la CDC et l'ONF pour la construction d'un vrai poste de secours !

## Horaires de notre déchetterie

**Du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre,** soit en haute saison, ouverture du lundi au vendredi de 14h à 17h30 et le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h. C'est la mairie qui a pris en charge le réaménagement de ses abords afin d'éviter des incivilités de dépôt de végétaux et autres.

## RECHERCHE BÉNÉVOLES

**Si vous souhaitez participer à la vie associative de la commune, n'hésitez pas à nous en faire part.** Le CCAS recherche également des bénévoles pour encadrer et participer à ses animations : banque alimentaire le mercredi matin, après-midi jeux un lundi sur deux, encadrement de la cantine, ... **Renseignements et inscription à la mairie.**



## Les poubelles, c'est pas tous les jours !

Le calendrier de ramassage des poubelles est à votre disposition à la mairie. Merci de faire preuve d'un peu de civilité et de ne pas les sortir n'importe quand !

## YOUPI !

**Le Club de plage des enfants** reprendra ses activités cet été à partir **du 4 juillet jusqu'à fin août**, matin et après-midi avec une équipe d'animateurs qualifiés. Quelques nouveautés à découvrir... Mais chut ! On ne vous en dit pas plus ...



## PROTECTION DU LITTORAL

# De gros dégâts sur nos plages

**L**a tempête Karlotta de février dernier ainsi que les grandes marées de la mi-mars ont très largement abimé nos plages. Le trait de côte a par endroits reculé de 3 à 5 m.



La protection du littoral, c'est une préoccupation majeure pour le maire qui a alerté immédiatement l'État et la CDC sur la nécessité de prendre des mesures d'urgence, en particulier à la Redoute. **À savoir qu'on est sur le domaine public maritime qui n'appartient pas à la mairie, laquelle ne peut donc intervenir sans autorisation de l'État.**

Une visite de ce site prioritaire a eu lieu fin février en présence d'Emmanuel Cayron, Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente-Maritime, de Malik Ait-Aissa, Directeur Adjoint de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) de Lionel Quillet, Président de la CDC et de membres du conseil municipal. Objectif : évaluer les dégâts et constater l'érosion du cordon dunaire aux abords de la plage de la Redoute, ayant aggravé la chute des blockhaus.

**Les acteurs présents ont convenu d'intervenir en urgence** avant les grandes marées de mars pour sécuriser cette portion du littoral. Les services de la CDC, qui finance les travaux, ont donc procédé très rapidement à un **brouettage** (apport de sable).

À moyen terme, plusieurs scénarii vont être proposés à l'État par les services de la

CDC pour protéger plus durablement ce secteur très fragilisé. Comme par exemple, **un enrochement préconisé par la CDC**, (qui en assurera le coût), pour stabiliser la base de la dune. Mais ce n'est pas la politique fixée par l'État qui est plus dans une logique de résilience...

Quant à la **Levée du Fier**, une brèche a été réparée par l'AEMA (Association des Étangs et Marais de l'Île de Ré) aux frais de la commune.



AVANT



APRÈS

## Une nouvelle association

« *Sauvons nos levées et nos marais rétais classés* », tel est le nom et le but affiché de cette nouvelle association. Elle a pour objet la préservation des marais, du Fier, des digues et des levées qui les protègent.

Elle entend aider à la sauvegarde et au développement de la biodiversité de **ces sites exceptionnels classés** qui ne sauraient subsister sans l'activité des professionnels qui les mettent en valeur.



**SAUVONS NOS  
LEVÉES ET NOS  
MARAIS RÉTAIS  
CLASSÉS**

**RECYCLAGE**

## Tri des biodéchets : deux solutions s'offrent à vous

**Devenu obligatoire, le tri des biodéchets peut s'effectuer par le compostage individuel ou collectif.**

Vous l'avez probablement lu dans la presse : depuis ce 1<sup>er</sup> janvier 2024, les collectivités territoriales ont l'obligation de vous proposer une solution de tri à la source de vos biodéchets. **Sachant que les particuliers n'ont pas d'obligation en la matière.**

Sur l'île de Ré, la Communauté de communes (CDC), compétente en matière de gestion des déchets, distribue gratuitement des composteurs individuels depuis 2012. Et depuis 2023, elle accompagne l'installation de composteurs collectifs.

### Comment récupérer un composteur individuel

Rendez-vous au siège de la CDC, au 3 rue du Père Ignace à Saint-Martin-de-Ré, du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Munissez-vous d'un justificatif de domicile et repartez directement avec

votre composteur (fourni avec un bio-seau ou poubelle de cuisine, ainsi qu'un guide du compostage).

### Composter à plusieurs, c'est possible

Vous ne disposez pas d'un extérieur pour installer votre composteur ? Pourquoi ne pas tenter l'expérience à plusieurs ! Des composteurs collectifs sont installés gratuitement. Parlez-en d'abord à vos voisins et prenez contact avec la CDC.

**i** Le service « gestion des déchets » de la CDC est joignable :

- par téléphone au 05 46 29 01 21 du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.



- par mail à [infodechet@cc-iledere.fr](mailto:infodechet@cc-iledere.fr)  
- directement au siège de la CDC, du lundi au vendredi, de 9h à 12h.

## Les rats, comment s'en débarrasser ?

**L**e rat d'égout ou rat brun, encore appelé surmulot, n'est pas vraiment le bienvenu dans nos jardins et encore moins dans nos maisons.



La mairie mène depuis plusieurs années **des actions préventives et curatives pour endiguer leur prolifération**. La municipalité a signé en 2021 un contrat avec la société Ecolab qui intervient six fois par an sur la commune. Coût : 6 500€. Des pièges sont installés dans différents endroits stratégiques que les rongeurs affectionnent particulièrement : le centre village (à cause du marché et de la présence de nombreux commerces de « bouche »), les points d'apport

volontaires de déchets, la déchetterie et les enrochements. Néanmoins, il est important que **les particuliers entretiennent tous les endroits où les rats peuvent se nicher** : les poulaillers en particulier (s'ils sont mal entretenus), les tas de bois, les terrains en friche... En cas de doute, n'hésitez pas à faire appel à des spécialistes. Tout dépend aussi de la fréquence de présence dans l'habitation. Quand il n'y a personne, les rats s'y installent durablement !



### L'élagage, un véritable enjeu pour l'acheminement d'électricité !

#### Nos conseils

- 1** Ne plantez pas sous les lignes. Aux abords des lignes, plantez en prenant en compte les distances à respecter une fois les plantations arrivées à maturité.
- 2** Soyez prévoyant, entretenez la végétation avant qu'elle ne soit trop près des lignes : 3 mètres.
- 3** Vérifiez que votre assurance « responsabilité civile » prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes le propriétaire.

#### La sécurité, une priorité !

**!** Vous pouvez vous-même réaliser l'élagage ou faire appel à une entreprise agréée de votre choix et à vos frais, après un contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une Déclaration de projet de Travaux et une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux. Dans certains cas, Enedis peut intervenir par mesure de sécurité.

- X** Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé ;
- X** Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes ;
- X** Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne ;
- X** Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne ;

Si un arbre menace une ligne, prévenez le service dépannage d'Enedis au **09 726 750 17**.

En cas de doute, rendez-vous sur [enedis.fr](http://enedis.fr)

## AMÉNAGEMENT

### La Salle des Marais de la Prée et la mairie : c'est parti !

**L**es deux très gros chantiers de cette année 2024, vous les connaissez.

C'est tout d'abord celui de la **Salle des Marais de la Prée** qui a démarré. Un peu de retard pris car certains lots du marché public n'avaient pas trouvé preneurs. On devrait pouvoir découvrir cette belle salle en fin d'année 2024, l'aménagement des abords étant prévu en 2025.

Et sachez que le maire a bien conscience des difficultés rencontrées par nos diverses associations pendant la durée des travaux pour trouver des lieux d'accueil.

Le deuxième chantier, c'est celui de la **mairie**. Les travaux de la 1<sup>ère</sup> tranche, soit l'étage ont débuté en mars pour une livraison en juillet. La seconde tranche soit celle du rez-de-chaussée (accueil, bureau de poste, police et salles de réunion) démarrera en septembre, une fois que les services administratifs auront déménagé à l'étage.



**OBJECTIF DE LIVRAISON : AVRIL 2025**



## VOIRIE

**Coté Vieilles Vignes et Anse du Fourneau**, les travaux d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques sont terminés. La voirie sera refaite pour cet été avec la création d'une bande cyclable pour rouler en toute sécurité.

**Rappelons que les vélos sont interdits sur la départementale sauf ayants droit.**

Prochains travaux de voirie prévus : **la route de la Filatte et celle des Morines** pour 2025.

À noter que l'enfouissement de la ligne moyenne tension a commencé à la Patache et Route du Fier.

## LOGEMENT

### Pose de la 1<sup>ère</sup> pierre des logements Allée des Peupliers

**10** ans ! Il aura fallu presque 10 ans pour qu'enfin soit posée la première pierre du programme de logements sociaux de l'Allée des Peupliers.

Ce programme, réalisé sous la maîtrise d'ouvrage d'Habitat 17 sera livré d'ici 13 mois et se composera de onze logements, cinq T3 et six T4.

À cette occasion, le maire Alain Pochon a rappelé l'engagement total de la commune qui a relancé le dossier et permis le bouclage financier de cette opération qui était en péril, suite aux aléas rencontrés (COVID et surtout fouilles archéologiques).

Sur un budget de 3 355 839 € TTC, la commune a apporté 763 000 € de participation, sans compter la mise à disposition du terrain à l'euro symbolique pendant 80 ans par le biais d'un bail emphytéotique. À savoir que le prix de revient au m<sup>2</sup> de l'ensemble a augmenté entre-temps de 60%.

**Le maire a tenu aussi à rappeler la détermination de la commune**

**à redoubler d'efforts dans les mois et les années à venir pour construire davantage et plus rapidement des logements sociaux permettant d'attirer des jeunes avec enfants.** C'est la survie de notre école qui est en jeu !

Cette cérémonie s'est déroulée en présence de Dominique Rabelle, Vice-Présidente du Département de la Charente-Maritime et Présidente d'Habitat 17, des conseillers départementaux Patrice Raffarin et Véronique Richez-Lerouge, du Président de la CDC Lionel Quillet, de Sébastien ARZALIER, attaché parlementaire du Député Olivier FALORNI, de Mikhaël Jungers, Directeur Général d'Habitat 17, des Maires d'Ars-en-Ré et de la Flotte-en-Ré, des anciens maires des Portes, Christian Bourgne et Michel Auclair ainsi que de nombreux Conseillers Municipaux.



**PARKING**

## Le parking du Corneau, prêt à accueillir vélos et manifestations



**A**près plusieurs mois de travaux, il est enfin presque terminé après avoir été enduit d'un revêtement perméable permettant les infiltrations d'eaux.

De nombreuses plantations dont 5 arbres vont venir égayer les aménagements :

- 108 places de vélos sur un paillage bois
- 24 places de stationnement public dont un PMR, revêtu d'un béton clair poreux

-5 places de stationnement pour la mairie  
 -1 borne de recharge de véhicules électriques avec 2 emplacements  
 Dorénavant, **les cérémonies officielles** type 8 mai ou 14 juillet auront lieu sur cet espace, d'où l'implantation de mâts et drapeaux pour ne pas déroger aux règles républicaines.

Le parking reste payant du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre et pendant les vacances scolaires.

## Pour tout savoir sur nos bornes électriques

**Au nombre de 2, vous les trouverez au Parking du Corneau.** Dans l'attente de réaliser un bilan sur l'utilisation qui en est faite avant de décider d'en implanter d'autres, entre autres au Parking des Chaussées.



### Les caractéristiques de notre borne électrique :

- 2 places de stationnement au format PMR, l'une pour recharger les voitures hybrides, l'autre pour les voitures électriques :
- **Charge en courant continu type avec prises CCS/COMBO pour véhicules électriques :** en 1 heure de charge, à titre indicatif, l'utilisateur récupère plus de 200 km d'autonomie
- **Charge en courant alternatif avec prise type 2, de préférence pour véhicules hybrides :** en 1 heure de charge, à titre indicatif l'utilisateur récupère au maximum 50 km d'autonomie.
- Charge de 2 véhicules simultanément, la borne est équipée des câbles de charge
- Possibilité de règlement par carte bancaire, carte d'abonnement, QR code. Le coût de la recharge est fonction du type de véhicule.
- Application smartphone MOBIVE

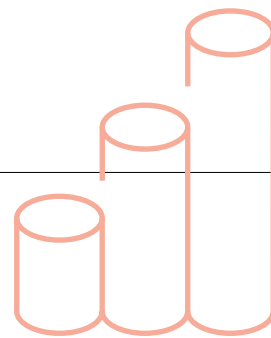
**i** Toutes informations et tarifs sur le site <https://www.mobive.fr> qui regroupe l'ensemble des informations.

La mairie remercie par avance les usagers de bien vouloir enlever leur véhicule une fois celui-ci rechargé ou au maximum après 2 heures de charge.

## Le Parking des Chaussées gratuit toute l'année

Ce parking gratuit, rappelons-le, situé après le Carrefour avant la Pointe à Chabot, a été entièrement aménagé et est opérationnel depuis Pâques. Engazonnement, pose de ganivelles, plantations d'arbres et de lauriers roses sur tiges, n'hésitez pas à y laisser **gratuitement votre voiture en toute tranquillité.**

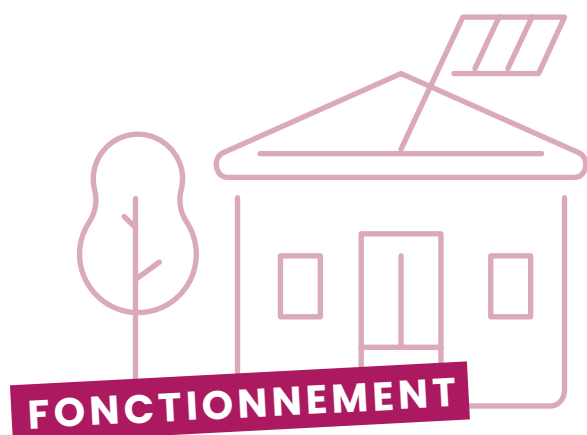




# Les Finances communales

# 2024

**L**e budget principal 2024 de la commune s'élève à 6 941 646 € qui se compose de 2 643 160 € de dépenses de fonctionnement et de 4 298 486 € d'investissements.



**2 043 160 €**

+ virement en investissement

**600 000 €**

**Charges courantes et de gestion :**

966 200 € / 47 % du budget de fonctionnement

**Frais de personnel :**

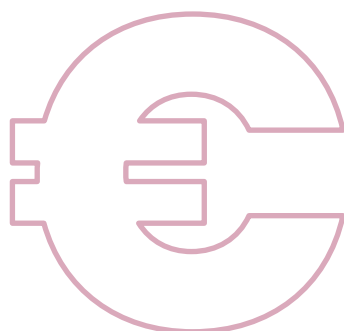
950 000 € / 46 % du budget de fonctionnement

**Charges financières (intérêts des emprunts) :**

26 500 € / 2 % du budget de fonctionnement

**Autres charges diverses :**

100 460 € / 5 % du budget de fonctionnement



## INVESTISSEMENT

**4 298 486 €**

### Remboursement des emprunts (capital) :

170 000 € / 4 % du budget d'investissement

### Travaux de bâtiments :

2 515 000 € / 59 % du budget d'investissement

### Programmes de logements :

790 000 € / 18 % du budget d'investissement

### Équipements divers :

55 000 € / 1.5 % du budget d'investissement

### Voirie, réseaux et espaces verts :

497 178 € / 11.5 % du budget d'investissement

### Aménagement du littoral :

30 000 € / 0.5 % du budget d'investissement

**Le solde soit 5,5 % correspond aux restes à réaliser de l'année 2023**

## D'OÙ VIENT L'ARGENT ?

### En fonctionnement

Report de résultat 2023 : 110 159 €

Fiscalité directe (impôts locaux) : 2 040 500 €

Dotations de l'état : 145 000 €

Autres impôts et taxes : 153 000 €

Autres ressources (revenus des immeubles, recettes des services, recettes exceptionnelles) : 194 500 €

### En investissement

Report de résultat 2023 : 1 748 486 €

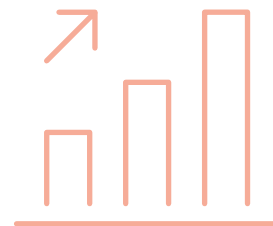
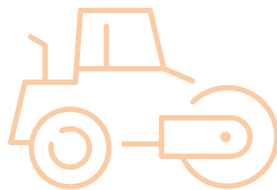
Excédents de fonctionnements 2023 capitalisés : 1 200 000 €

FCVTA et taxe d'aménagement : 150 000 €

Virement de la section de fonctionnement et amortissements : 600 000 €

Nouvel emprunt (acquisition terrains) : 600 000 €

**646 €**



## LA FISCALITÉ

Taxes	Taux moyens communaux de 2023		Les Portes en Ré
	National	Départemental	
Taxe foncière bâtie	39,42	47,98	38,08
Taxe foncière non bâtie	50,82	55,93	40,40
Taxe d'habitation	24,45	20,40	12,54

La présentation complète et détaillée des budgets est disponible sur [www.lesportesenre.fr](http://www.lesportesenre.fr) rubrique « vie municipale » puis « les conseils municipaux » (descendez bien jusqu'en bas de page). Les budgets peuvent également être consultés en mairie aux horaires habituels d'ouverture.

## La Bazenne, nouvelle version, ouvre deuxième quinzaine d'avril !

**C'**est la grande nouveauté sur la Place de la Liberté : **La Bazenne et la Case à Vent fusionnent pour devenir « La Bazenne ».**



D'importants travaux ont été entrepris depuis plusieurs mois pour repenser complètement la disposition des lieux et l'offre de restauration.

Aujourd'hui La Bazenne, c'est **un seul et même restaurant** avec une décoration et une offre de restauration identiques sur les deux anciens lieux sur le thème de **la cuisine méditerranéenne**. Dans l'ancienne Case à Vent, **un atelier pizza** a vu le jour avec une offre à emporter le soir.

Gaëlle Béranger, restauratrice depuis 20 ans sur l'île de Ré, va piloter l'équipe de 35 personnes, épaulée par le chef Étienne Godefroy qui officiait auparavant au Grenier à Sel à Ars-en-Ré.

Côté aménagement, on va y trouver **des tables hautes et basses, des banquettes et des manges-debout** pour privilégier rencontres et partage.

Les deux terrasses sont protégées du soleil, du vent et de la pluie par **des stores indépendants** avec lesquels on peut jouer selon le désir et l'humeur des convives.

En haute saison, La Bazenne sera ouverte 7 jours sur 7, de 8h00 à 1h du matin. L'hiver, on pourra profiter d'un menu à l'ardoise à prix doux en fin de semaine du jeudi au dimanche. **Une salle à manger d'une cinquantaine de couverts a été aménagée** à l'intérieur de l'ancienne Bazenne avec une cheminée électrique.

Des animations seront organisées toute l'année, **un soutien sera également apporté aux événements de la Mairie** type concerts du mercredi avec des boissons à emporter. Les événements sportifs comme les JO, les matchs de rugby et de foot seront retransmis sur de grands écrans.

*NB : À l'heure où nous mettons sous presse, la Bazenne n'était pas encore ouverte - Visuel en 3D fournis par La Bazenne avant fin des travaux.*



## Le P'tit Chasse, un nouveau bar à vins

Petit frère du Chasse-Marée, le P'tit Chasse ouvrira ses portes à la mi-avril au 17 rue Jules David. **Un bar à vins et à champagne** où l'on pourra aussi déguster quelques tapas ! Le P'tit Chasse sera ouvert de 10h30 à 14h et de 18h à 21h30, fermé le mardi soir et le mercredi.

## Des menus ouvriers à la Pizzeria

Suite à la fermeture de l'Émeraude, **la Pizzeria Au Coin du Feu** située à l'entrée du village a pris le relais pour proposer tous les jours des menus ouvriers. Au choix, entrée/plat ou menu complet et une offre complémentaire de restauration avec **des plats à l'ardoise**.

Et toujours bien sûr, les pizzas à emporter ou sur place.



## UNE PAGE SE TOURNE

## L'Émeraude devient l'Hôtel Le Concept, Brasserie, Pub

**C'**est à un trio de fidèles clients de l'Émeraude, **Alexandra Allidières Azevedo, Florence Thibault et Pascal Cottureau**, que Nadine et Serge Massé ont choisi d'accorder leur confiance et de passer la main.

Ouvert depuis peu, le Concept c'est **une formule brasserie pour le déjeuner** avec une cuisine au bocal % Anti Gaspi.

Et le soir, c'est tapas et planches apéro dans **une ambiance pub anglais**. Avec un nouveau mobilier, en ligne avec le lieu qui a été entièrement revisité de l'intérieur à l'extérieur.

**Le Concept est ouvert toute l'année**, à partir de 8h30.